

LE SPORT SUR ORDONNANCE

? DE QUOI S'AGIT-IL ?

- Une prescription médicale de l'activité physique adaptée.
- Un suivi individualisé.
- Un encadrement par un éducateur professionnel formé au sport-santé.

✓ LES OBJECTIFS

- Accompagner les patients atteints de maladies chroniques à reprendre une activité physique adaptée.
- Proposer une aide financière sur la cotisation du patient.



À QUI S'ADRESSE CE DISPOSITIF ?

Aux patients (enfants ou adultes) souffrant :

- d'ALD (Affection de Longue Durée),
- de maladies chroniques (Diabète, obésité, maladie cardio-vasculaire....)

Le médecin traitant prescrit une activité physique adaptée aux capacités physiques et à vos risques médicaux.

La ville d'Auxerre et ses partenaires s'allient pour le développement du sport-santé

La ville d'Auxerre travaille en partenariat avec le Réseau Sport Santé de Bourgogne Franche-Comté (BFC), le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) de l'Yonne, l'Agence Régionale de Santé de BFC et le Réseau de Prévention et de Prise en charge de l'Obésité Pédiatrique (RéPPOP) de BFC.

Ces derniers ont mis en place le PASS (Parcours d'Accompagnement Sportif pour la Santé) pour proposer des activités sportives aux personnes porteuses de pathologies chroniques.

➔ Différentes activités physiques adaptées sont proposées tout au long de l'année scolaire (de septembre à juin)

CONTACTS

Service vie sportive de la
Ville d'Auxerre

03 86 72 43 85
sports@auxerre.com

Comité Départemental
Olympique et Sportif
(CDOS) de l'Yonne

03 86 52 12 44
sportsanteyonne@gmail.com

AUXERRE, LA VILLE POUR TOUS

WWW.AUXERRE.FR



@villedauxerre



CDOS
YONNE

Active & Sportive

Certificat médical

de non contre-indication et de prescription pour la pratique d'une activité physique et/ou sportive adaptée, régulière, sécurisante et progressive.

Je soussigné(e).....
docteur en médecine exerçant à.....
certifie avoir examiné ce jour Mr, Mme,.....
né(e) le.....
et ne pas avoir constaté de signes cliniques apparents, contre-indiquant la pratique physique et/ou sportive dans les disciplines souhaitées

LIMITATIONS FONCTIONNELLES DU PATIENT (champs obligatoire) :

- Aucune Légères Modérées Sévères

RECOMMANDATIONS MÉDICALES à l'attention des éducateurs sportifs (champs obligatoires) :

- MOUVEMENTS LIMITÉS EN

- Amplitude Vitesse Charge Posture Non concerné

- EFFORTS LIMITÉS SUR LE PLAN

- Musculaire Cardio-vasculaire Respiratoire Non concerné

- CAPACITÉS À L'EFFORT LIMITÉES EN

- Endurance (longue et peu intense) Résistance Vitesse (brève et intense) Non concerné

- CAPACITÉS INCOMPATIBLES AVEC

- Un travail en hauteur Le milieu aquatique Non concerné

- Des conditions atmosphériques particulières (préciser)

Autres PRÉCAUTIONS et/ou PRÉCONISATIONS dans les activités physiques pratiquées :

CERTIFICAT établi à la demande de l'intéressé(e) et remis en main propre pour faire valoir ce que de droit. Valable pour une année à compter de ce jour.

Cachet du médecin (obligatoire)

Fait à le.....
Signature du médecin